

# Élections européennes 2024

28 mars 2024

**Quand ?** Dimanche 9 juin

**Quoi ?** Ces élections sont destinées à élire les députés qui siègeront au Parlement européen pour 5 ans.

Il s'agit de la seule institution européenne élue directement par les citoyens.

Au total, il y a 720 députés, la France en compte 81.

C'est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle, c'est-à-dire qu'on va voter pour une liste représentant un parti. Un nombre de sièges est ensuite attribué selon le pourcentage de vote obtenu.

Le parlement européen vote les lois qui s'appliqueront à l'échelle européenne.

Lien vidéo explicative : <https://elections.europa.eu/fr/how-elections-work/>

## Inscriptions listes électorales

Pour participer à ce scrutin, vous devez être inscrits sur les listes électorales. Vous pouvez faire cette démarche en ligne en remplissant un formulaire sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> **jusqu'au 1er mai**, ou en vous rendant à la mairie avec le formulaire rempli **jusqu'au 3 mai**.

Pensez également à signaler tout changement de domicile y compris sur la commune. Vous pouvez faire cette démarche par mail à [etacivil@saintsebastien.fr](mailto:etacivil@saintsebastien.fr) (joindre une copie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois) ou en prenant rendez-vous au 02 40 80 85 32.

**La commission de contrôle chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales et de statuer sur d'éventuels recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), se réunira le jeudi 16 mai à 11 h salle des commissions.**

## Procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote le 9 juin, vous pouvez donner procuration à une personne de votre entourage (même si cette personne vote dans une autre commune que la vôtre).

**Comment ?**

1/ En ligne : **préremplir un formulaire Cerfa n°14952\*01A** en ligne sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

2/ Sur papier en imprimant le formulaire

Il faudra notamment indiquer votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce téléservice et sur votre carte électorale. Vous devez également indiquer les nom, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à votre place.

## Où ?

Dans tous les cas, vous devez vous rendre au commissariat de police nationale, 11 rue du Général de Gaulle à Saint-Sébastien-sur-Loire (avant 16 h le vendredi et fermé le samedi), à celui de Rezé, 8 allée de Touraine ou au tribunal d'instance de Nantes, avec votre pièce d'identité.

Pensez à anticiper cette démarche pour être sûr que votre procuration arrive à temps en mairie.

Lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

## Appel aux bénévoles

Pour assurer le bon déroulement de ces élections européennes, la Ville a besoin de volontaires bénévoles majeurs et inscrits sur les listes électorales de Saint-Sébastien-sur-Loire. Les missions principales de l'assesseur : vérifier l'identité de l'électeur et s'assurer qu'il est bien dans son bureau de vote, faire signer l'électeur sur la liste d'émargement, apposer la date du scrutin sur la carte d'électeur. Le scrutateur lui participe au dépouillement des bulletins de vote, au terme du scrutin. Les assesseurs et scrutateurs seront accompagnés par le personnel municipal. Si vous êtes intéressé, vous pouvez envoyer votre candidature à [etatscivil@saintsebastien.fr](mailto:etatscivil@saintsebastien.fr).

## Le jour J

**Les 17 bureaux de vote de la commune sont ouverts de 8h à 18h.**

## Contact

### État civil-Population-Élections

Hôtel de ville,

Place Marcellin Verbe

44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 32

[Écrire](#)



- [Contact](#)